



Paris, le 13 octobre 2011

Devenir du Réseau scientifique et technique :

Compte-rendu FO de la réunion au cabinet du 5 octobre 2011

Si FO était venu en nombre à cette réunion (Edouard BRODHAG / CERTU - Vanessa Laborie / CETMEF - Abdallah El Hage / CETE Lyon - François Deneu / PETULTEM et Thierry Latger / SNITPECT), le directeur adjoint du cabinet, Pascal Bertheaud était, pour sa part, absent !

De fait il participait à un colloque sur l'ingénieur et l'État, organisé **par et pour les IPEF** (semble-t-il aux frais du ministère, avec de nombreux déplacements de province, les services à court de crédits de déplacement apprécieront). La réunion a donc été présidée par M Ferrand, conseiller social.

FORCE OUVRIÈRE a précisé au conseiller social de la Ministre que l'avenir des ingénieurs de l'État concernait beaucoup plus ceux qui travaillent sur l'ingénierie, c'est à dire les ITPE, les IAE, les ITGCE, les ITM, les IEEAC, les IIM ... et les techniciens, tous non invités au colloque, que les IPEF, qui ne sont plus que des managers.

En préalable :

L'ensemble des organisations syndicales a alerté le cabinet sur **la situation du CETMEF** et sur le management « par la terreur » du directeur. **Les agents sont à bout**, il est de la responsabilité du cabinet d'intervenir pour faire cesser ces manœuvres d'intimidation.

FO pour sa part a rappelé que, pour sa part, il alertait le ministère (DGITM, SG, cabinet ...) depuis plus d'un an, et que le cabinet devrait prendre ses responsabilités.

Deux déclarations préalables ont été lues par une intersyndicale FO/CGT/CFDT pour les services du CERTU et du SETRA. FO a donné lecture de celle du CERTU, la CGT celle du SETRA.

Elles mettent l'accent sur le **manque d'arguments** en faveur du rattachement des STC au futur grand CETE. Pourtant c'est bien l'option portée par le cabinet aujourd'hui.

FORCE OUVRIÈRE a insisté sur les points suivants :

Les documents de travail diffusés préalablement à cette réunion contiennent **des points positifs** quant aux avancées de la concertation.

- D'abord le fait que le NDST puisse être considéré comme **un bien commun de la Nation**, c'est à dire au service de l'ensemble de la sphère publique, conformément à la demande expresse de FO depuis de nombreuses années. Mais **restent des questions en suspens**, notamment sur le fonctionnement du futur dispositif, son ouverture aux collectivités (pas explicité), l'intervention de ces dernières dans le pilotage du dispositif.
- La réflexion sur les STC mérite d'être menée au cas par cas, il ne faut pas faire d'amalgame de traitement. Dans le cas du CETMEF, pour FO, il faut examiner la possibilité de déplacer des missions vers des CETE si cela peut éviter des déplacements forcés d'agents. Le cas particulier du CETU de par ses missions et son champ d'intervention a, par ailleurs, été mis en évidence.
- Concernant **l'ingénierie concurrentielle**, FO se réjouit qu'on l'évoque à nouveau pour la maintenir, conformément à sa demande insistante. Mais sur ce point, les moyens ne sont pas évoqués. FO souligne que l'innovation dans **les domaines traditionnels** fait partie intégrante du développement durable et qu'à ce titre, il est important de poursuivre dans cette voie.
- Enfin, sur la recherche : Quel sera le lien entre le nouveau dispositif et les autres organismes de recherche ? Quel pilotage de la recherche dans les CETE ?

En réponse :

« **Le cabinet ne pense pas** » nous a indiqué le conseiller social ...

Il exprime ainsi le fait qu'aucune prise de position sur les propositions du CGEDD n'ait été avancée. La discussion avec les OS doit avoir lieu avant. Il attend que les syndicats fournissent de la matière, notamment sur les missions (sic !).

Cependant, le cabinet avait précisé qu'il ne faisait pas siennes toutes les propositions du CGEDD, laissant entendre que certaines lui convenaient parfaitement ... mais toujours sans dire lesquelles. Il sera facile pour lui, après les discussions, d'entériner certaines propositions sans que les OS n'aient pu faire valoir leur avis.

Le cabinet réaffirme que toutes les options sont ouvertes, et qu'il ne présentera pas de scénario avant fin novembre.

Sur les Services Techniques Centraux :

Le cabinet confirme que la compétence des STC est reconnue, les difficultés apparaissent sur le mode de fonctionnement.

Il annonce que dans le cadre des innovations et des évolutions de la technique, de nouveaux champs peuvent apparaître, non couverts par les STC actuels. Il ne faudra pas recréer de nouveaux STC mais développer ces fonctions au sein du ou des organismes existants.

Il affirme que le pilotage de l'ensemble doit se faire de l'intérieur, le contrôle se faisant de l'extérieur.

Il présente sa préférence pour un seul organisme contenant le grand CETE et une direction technique créée à partir des STC. Certaines OS semblent aller dans ce sens.

Le seul argument présenté est d'éviter que certaines Directions d'Administration Centrale (au demeurant clairement ciblées ..) ne laissent les STC de côté et travaillent directement avec les CETE.

Pour FO, **cet argument n'en est pas un** : le cas de la DGITM est à ce propos éclairant : tout le monde est d'accord pour dire que le pilotage est cohérent et fonctionne bien. Le pilotage des PCI avec le CERTU et le SETRA se passe très bien. Il est donc possible de mettre en place un fonctionnement correct avec des STC hors CETE. Par ailleurs, il semble aberrant de ne pas envisager que les STC puissent eux aussi évoluer (c'est d'ailleurs ce qu'ils font déjà) vers de nouveaux champs et pas seulement à partir de leurs points forts initiaux.

De plus, dans l'hypothèse d'un seul organisme avec une direction technique intégrée, si une DAC veut continuer à passer commande directement à l'équipe d'un CETE qu'elle connaît, elle le fera.

FO estime que le pilotage des DAC peut, lui, être déficient, si une DAC décide de ne pas suivre les consignes. Ce qu'il faut, c'est contraindre les DAC à utiliser les mêmes circuits de commande.

Il faut formaliser les relations entre DAC, STC et CETE (en retirant par exemple la possibilité aux DAC de fournir directement du T9 aux CETE et donc en l'obligeant à transiter par les STC).

Intégrer les STC dans le même organisme que les CETE n'est pas une condition suffisante pour éviter ce phénomène de "shunt" et n'est en aucun cas une condition nécessaire.

Un certain nombre de questions posées par FO restent cependant encore sans réponse :

- **Quelles modalités de mise en œuvre de la gouvernance ?**
- **Comment sera pilotée la recherche ?**
- **Y a t il des avantages à créer un seul organisme ?**
- **Quelle sera la place effective de l'ingénierie, y compris sur les domaines dits « traditionnels », et avec quels moyens ?**

Nous continuerons pour notre part d'exiger des réponses claires et satisfaisantes pour les agents et les missions.